

Le lundi 26 novembre 2012 à 20h00, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 17 novembre 2012 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 29 octobre 2012
- Projet de réhabilitation, extension et construction de bâtiments multifonctions :
 - Contrat de maîtrise d'œuvre - Avenant de transfert entre ISATEG et GINGER INGENIERIE
 - Phase PRO
- Mise à disposition par la commune des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence exercée par le SDE 35
- Tarifs communaux – Révision pour 2013
- Subvention pour voyages scolaires 2012/2013
- SIEX - Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Enquête publique – Sté CHIMIREC à Javené
- Questions diverses

Réunion tenue en séance publique sous la présidence de M. DESHAYES Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES, HEURTIER, Mme MAUPILE, MM. MALLE, CARRE, TRAVERS, Mmes PEU, GELOIN, MM. BRYON, PERRIER, Mme BARBEDETTE et M. ROGER formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme Torel ayant donné pouvoir à Mme Barbedette

Mme GELOIN Florence a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 29 octobre 2012, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

PROJET DE REHABILITATION EXTENSION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS MULTIFONCTIONS – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT DE TRANSFERT ENTRE ISATEG ET GINGER INGENIERIE

M. le Maire informe les élus que la société Isateg, co-traitant dans le contrat de maîtrise d'œuvre du projet de bâtiments multifonctions, fait l'objet d'une fusion simplifiée avec la société mère Ginger Ingénierie. Cette dernière conservera le droit d'usage du nom commercial Isateg et se substituera à Isateg dans l'exécution du marché. Cette fusion sera sans conséquence sur l'exécution du marché, dans la mesure où les personnes qui exécutent actuellement le marché, demeurent inchangées.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant de transfert et autorise M. le Maire à le signer.

PROJET DE REHABILITATION EXTENSION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS MULTIFONCTIONS – ETUDE ENERGETIQUE

M. Roger présente une synthèse de l'étude énergétique élaborée par Isateg, bureau d'études et co-traitant du cabinet Petr formant l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet de bâtiments multifonctions.

Après plusieurs phases de réflexion et de discussion, cette étude propose un choix entre 1 solution de base et 2 variantes de production de chaleur pour l'eau chaude et le chauffage, à savoir :

- la solution de base : « tout pompes à chaleur »
- la variante 3a : chaufferie propane (avec amélioration isolants extension mairie)
- la variante 5 : chaufferie propane/pompe à chaleur

Après avoir exposé les coûts d'investissement et de fonctionnement, les consommations en énergie, les avantages et les inconvénients des différents systèmes, il est proposé de retenir la solution énergétique suivant la variante 3a.

Le coût d'investissement est estimé à 96 400 € H.T. La durée de vie est de 20 ans et les charges annuelles de maintenance sont évaluées à 3600 € TTC. Les frais annuels d'énergie pour la première année sont estimés à 15 890 € TTC. Au niveau réglementaire, cette solution respecte la réglementation thermique 2012 pour l'extension mairie et le niveau de performance BBC (Bâtiment Basse consommation) et RT 2005 pour l'extension restaurants « La Selloise » et scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la solution proposée ci-dessus.

MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EXERCÉE PAR LE SDE 35

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'organisation du service public de la distribution d'électricité a été confiée en Ille-et-Vilaine, par arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2009, au SDE 35.

En application de l'article L.5211-5 III du CGCT, qui renvoie à l'article L.1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise, en application de l'article L. 2122-21 du CGCT, M. le Maire à signer le procès-verbal joint à la présente délibération.

TARIFS COMMUNAUX – REVISION POUR 2013

Le Conseil Municipal décide de réviser et d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2013 :

• Tarifs location grande salle des fêtes :

		COMMUNE	HORS COMMUNE
La salle	- de 100 pers.	197 €	273 €
	100 à 200 pers.	241 €	338 €
	+ de 200 pers.	273 €	394 €
Vin d'honneur		29 €	55 €
Sonorisation		16 €	34 €
Location vaisselle		0.68 € par pers.	
Nettoyage par la commune		134 € pour 6 heures ou 2233 € par heure	
Supplément pour chauffage (1/11 au 31/03)		35 €	
Location salle étage		22 €	
La 2ème journée tout compris		83 €	
Chèque caution		500 €	

Les associations de la commune bénéficient, une fois dans l'année, de l'utilisation gratuite de la salle des fêtes.

• Tarifs location petite salle des fêtes :

- 1ère journée : 80 €
- 2ème journée : 23 €
- Vin d'honneur : 23 €
- Chèque caution : 100 €

• **Tarifs location barrières de sécurité :**

- l'unité : 1 €
- en cas de casse : 50 € la barrière

• **Tarifs concession cimetière :**

- 15 ans, 2 m² : 64 €
- 30 ans, 2 m² : 122 €

• **Tarifs Concession columbarium :**

- 15 ans : 253 € pour une case
- 30 ans : 376 € pour une case

Une seule case est accordée par famille. Si la famille souhaite identifier la case, elle devra procéder à l'inscription des noms à ses frais sur la plaque fixée sur la case.

• **Tarifs Concession caverne :**

- 15 ans : 150 € pour un emplacement
- 30 ans : 250 € pour un emplacement

Un seul caverne est accordé par famille. Si la famille souhaite identifier le caverne, elle devra acheter une plaque ou autre et procéder à l'inscription des noms à ses frais.

• **Travaux funéraires :**

- inhumation provisoire dans le caveau communal : gratuit pendant les 4 premiers jours puis 10 € par jour à partir du 5ème jour.

SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES 2012/2013

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 80 € par élève de La Selle-en-Luitré pour les voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques... pour l'année scolaire 2012/2013. Cette subvention est attribuée une seule fois dans l'année et à condition que le voyage dure au moins trois jours.

SIEX – RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE

M. le Maire communique aux élus le rapport 2011 du Syndicat intercommunal des Eaux du Chesné sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport donne des informations sur la provenance de la ressource en eau, les abonnés dont 218 sur la commune, la qualité de l'eau, le prix de l'eau...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport mis à la disposition du public.

ENQUETE PUBLIQUE – SOCIETE CHIMIREC A JAVENE

M. le Maire fait part aux élus d'une demande de la Sté Chimirec située à Javené qui souhaite obtenir l'autorisation, au titre des installations classées, d'exploiter l'ensemble des activités relatives au site qui vont connaître des modifications et améliorations.

Le dossier, soumis à enquête publique, présente l'ensemble des aménagements techniques, une étude d'impact sur l'environnement et les recensements des dispositions prises pour les limiter, une étude des dangers et les mesures prises pour y remédier et une notice hygiène et sécurité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet en demandant l'observation stricte des règles d'hygiène et de sécurité comme prévu au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION ATTRIBUTION MARCHE < 4000,00 € H.T.

CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR REALISER UNE MISSION D'INGENIERIE GEOTECHNIQUE DE TYPE G12 POUR LE PROJET DE BATIMENTS MULTIFONCTIONS

M. le Maire informe les élus que par décision en date du 30 octobre 2012, prise sur délégation du conseil municipal, il a attribué, dans le cadre du projet de réhabilitation, extension et construction de bâtiments multifonctions, la réalisation d'une mission d'ingénierie géotechnique de type G12 à Sol Conseil de St Jacques de La Lande pour un montant de 3 282,00 € H.T.

CHARPENTE DE L'EGLISE

La charpente de l'église est en mauvais état. Les crédits nécessaires seront prévus en 2013 pour que dans un premier temps une expertise soit réalisée.

CHARPENTE DE L'ATELIER TECHNIQUE

Depuis 2008, un désordre a été constaté au niveau de la charpente de l'atelier technique qui a été construit en 2006. L'entreprise l'a consolidé. Cependant, le problème persiste. La mairie va demander conseil au service juridique de l'assurance de la commune.

RESERVE INCENDIE – RESIDENCE BELLEVUE

M. le Maire informe les élus qu'une fuite importante a été constatée à deux reprises.

ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pour élaborer le Plan Communal de Sauvegarde, il est nécessaire de mettre en place une organisation communale de gestion d'un évènement : le P.C.C. (Poste de Commandement Communal).

Pour chaque « poste » qui compose le P.C.C., M. le Maire souhaite que chaque personne puisse être remplacée par un suppléant. Les personnes suivantes sont ainsi désignées :

- Directeur des Opérations de Secours (DOS) : Jean-Pierre Deshayes, Maire, et Marcel Heurtier, 1^{er} adjoint
- Responsable des Actions Communales (RAC) : Danièle Maupilé et Daniel Malle, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint
- La Cellule protection : Jean-Michel Travers, Christèle Peu, élus, et un administratif
- La Cellule administration et communication : Jean-Paul Perrier, Florence Geloin, élus, et un administratif
- La Cellule soutien et logistique : Loïc Carré, Franck Bryon, élus, et un administratif

DENEIGEMENT DU BOURG

Des renseignements vont être pris sur du matériel tel que une lame et un semoir à sel.

CONTENEUR ORDURES MENAGERES

M. Bryon signale que l'endroit où est situé le conteneur pour les ordures ménagères à « La Garie » crée des situations potentiellement dangereuses. En effet les voitures, quand elles s'arrêtent pour déposer les ordures ménagères, ne prennent pas garde au manque de visibilité que cela crée.

PETITE SALLE DU CENTRE BOURG

Dans le cadre des travaux d'aménagement, un réfrigérateur et un micro-onde vont être commandés pour la tisanerie. Des placards vont également être aménagés.

ANCIENNE VOIE FERREE VITRE/FOUGERES – FILM DOCUMENTAIRE

M. Heurtier informe les élus que Nicolas Rybowski souhaite réaliser un film documentaire sur l'ancienne voie ferrée Vitre/Fougères. Il s'agit pour l'instant de recueillir les témoignages ayant trait à l'histoire de cette ligne.

M. Heurtier indique également qu'une participation financière à l'élaboration de ce film sera sollicitée notamment auprès des 11 communes sur la voie ferrée.

SALLE DES FETES - VIDEO

MM. Perrier et Roger vont s'informer du matériel nécessaire et sur les moyens de fonctionnement pour permettre la diffusion en images des messes dans la salle des fêtes.

VŒUX

Ils auront lieu le 6 janvier 2013.